

# BULLETIN MUNICIPAL

## MAI 2018

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

### INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions pour la rentrée 2018 sont ouvertes du 30 mai au 8 juin. Vous pouvez appeler directement à l'école afin de convenir d'un rendez-vous avec Madame Carine MAROUZE en appelant au 03.29.86.32.74 ou en passant à l'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 16 h 30). Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant lors du rendez-vous.

### 3 JUIN : COLLECTE DES VIEUX TEXTILES

Le Lions Club de Verdun organise un ramassage de textiles le dimanche 3 juin dans la matinée. Le bénéfice tiré de cette collecte est redistribué sous forme de dons au profit de personnes handicapées, malades, de personnes âgées et d'enfants défavorisés du département. Si vous avez des textiles usagés, dont vous souhaitez vous débarrasser, profitez de cette collecte et utilisez un ou des sacs propres, à condition qu'il soit évident qu'il s'agit de cette collecte : merci de déposer les sacs devant la mairie – ou en tout autre lieu sur le passage de la camionnette de ramassage. Merci d'avance pour ce geste de solidarité ainsi qu'au profit de la protection de l'environnement par une telle opération de recyclage.

### SECURITE PUBLIQUE ET GENDARMERIE

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent bulletin communal, la Gendarmerie nous a proposé de mettre en place un dispositif dénommé « Présence citoyenne » qui associe des habitants volontaires, la commune et la Gendarmerie pour mettre en place des comportements de vigilance face à des incivilités, des risques de cambriolages, etc. Une réunion publique d'explication et d'information est organisée par la Gendarmerie le mardi 5 juin à 19 heures, à l'école - notamment pour voir s'il y a des personnes volontaires pour être « vigilants » dans certaines circonstances : en cas d'absence de voisins pour une légère surveillance, repérage de voitures « suspectes » qui « tournent » dans le village, etc.

LA SECURITE PUBLIQUE, c'est l'affaire de tous !

### DANS VOTRE AGENDA ....

L'association « Les Loupiots » organise une kermesse, dans le parc de l'école, le dimanche 10 juin de 11 heures jusqu'en fin d'après-midi ... Une information est distribuée dans toutes les boîtes à lettres.

**L'école présentera son spectacle de fin d'année à la salle des fêtes, le vendredi 22 juin vers 18 h 30 ... Le thème ? Ce sera les Antilles – un vrai programme estival ! Chants, danses et apéro antillais ...**

### A LOUER

Deux logements sont libres à la location. Un appartement T1 au rez de chaussée à la Maison du Verger. Un T5 4 rue de la Chiffour . Pour tous renseignements merci de vous adresser en mairie.

## SAMEDI 16 JUIN A 11 HEURES A LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a donc décidé de « fêter » la fin des travaux d'extension et de rénovation de la « cuisine » de notre salle des fêtes le samedi 16 juin à partir de 11 heures. Cette petite manifestation sera co-présidée par Monsieur Jean Louis Dumont, notre ancien député qui nous a obtenu les subventions de l'Etat qui ont permis ces travaux (nous avons eu environ 50 % d'aide de l'Etat sur un total d'environ 120.000 euros de dépenses – une moitié de cette somme provient de ce qu'on appelait la « réserve parlementaire »). Notre nouvelle députée, Madame Emilie Cariou, co-présidera cette fête, dans l'esprit de la continuité de l'Etat. A cette occasion, nous présenterons une exposition consacrée aux peintres et artistes de la Grande Guerre, puisque nous célébrons toujours le centenaire de la guerre 14/18. Un pot de l'amitié terminera cette séance et sera l'occasion de remercier Monsieur Claude Texier, notre agent technique, qui vient de prendre sa retraite, ce 31 mars. A l'issue de ce pot de l'amitié, ceux qui le souhaiteront pourront partager un repas proposé par l'association Belrupt Loisirs (en ce cas, n'oubliez pas de vous inscrire).

## L'ETE ARRIVE : SECURITE DES PISCINES

ATTENTION ! toutes les piscines existantes doivent être équipées d'un système de sécurité (clôture, détection, couverture, etc.) afin de prévenir le risque de noyade. Ceux qui possèdent une piscine doivent être en règle avec cet impératif et doivent avoir souscrit une assurance qui précise bien l'existence d'une piscine dans leurs risques (propriété et responsabilité civile). *Seules sont concernées les piscines privées à usage individuel ou collectif de plein air, dont le bassin est enterré ou semi-enterré.* En cas d'absence d'un dispositif de sécurité normalisé, les propriétaires encourent 45.000 € d'amende. Ce n'est pas rien ! Autre rappel : chaque année, ce sont des dizaines de petits enfants qui se noient dans de telles piscines. Plus d'info sur [www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr) ou [www.inpes.sante.gouv.fr](http://www.inpes.sante.gouv.fr).

## PROPOSITION D'UNE MUTUELLE SANTE POUR NOS AINES ?

De nombreuses communes créent un partenariat avec des sociétés mutualistes pour proposer une mutuelle complémentaire aux retraités et autres aînés qui n'en ont pas ou qui sont « mal couverts ». Souvent pour des raisons financières (cotisations trop élevées notamment).

Une société locale a ainsi sollicité la mairie pour proposer ce dispositif – qui consiste à faire profiter tous ceux qui en ont besoin de tarifs plus avantageux que s'ils adhéraient individuellement.

La Commune n'intervient que pour faciliter les contacts entre les habitants intéressés et la société (bureau pour des rendez-vous, diffusion de l'information, etc.).

Pour autant faut-il qu'il y ait des personnes intéressées – ne serait-ce que pour se renseigner et obtenir des informations (tarifs, conditions, couverture des frais de santé, etc.).

Avant de se déterminer, le Conseil Municipal a souhaité porter l'information à tous par l'intermédiaire de ce bulletin communal.

Si donc vous pensez être intéressé(e), merci de vous faire connaître en mairie (directement ou par mail ou par l'intermédiaire du site internet de la commune, en envoyant un message). Si suffisamment d'habitants sont intéressés, nous proposerons ce dispositif.

Pour tout contact : [mairie.belrupt55@wanadoo.fr](mailto:mairie.belrupt55@wanadoo.fr) ou [www.belrupt-en-verdunois.fr](http://www.belrupt-en-verdunois.fr).